

Supaerowing - Règlement général de la régata 2011

Article 1

L'organisation décline toute responsabilité en cas de pertes ou de vols pouvant se produire durant toute la durée de la rencontre, du vendredi matin au dimanche soir, de même qu'elle ne saurait être tenue pour responsable en cas d'accident.

Article 2

L'inscription à la régata implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement.

Article 3 - Inscriptions

La date limite d'inscription est fixée au 20 février 2010. Toute annulation effectuée après le 20 février 2011 ne donnera lieu à aucun remboursement. De plus, l'inscription d'une équipe n'est définitive que si les frais d'inscriptions ont été payés, et dans la limite des places disponibles. L'organisation se réserve le droit de refuser tout équipage dont les frais n'ont pas été payés au 1er mars 2011.

Article 4

Toute équipe mixte devra concourir dans la catégorie masculin.

Article 5

Tout rameur engagé dans un bateau ne pourra doubler dans un autre sous peine de disqualification de l'équipe.

Article 6

Toute équipe qui n'aura pas payé les droits d'inscriptions et fourni son chèque de caution avant le début des épreuves, ne pourra concourir.

Article 7

Les équipes se présentant en retard au départ d'une course pourront être disqualifiées pour cette course sur décision des arbitres. Aucun remboursement ne pourra être fourni.

Article 8

Une équipe qui quitte sa ligne d'eau et gêne un concurrent ou qui n'obéit pas aux ordres de direction

des arbitres pourra être disqualifiée sur décision des arbitres. Aucun remboursement ne pourra être fourni.

Article 9

Toute équipe qui ne respecte pas les consignes de sécurité ou les ordres de direction fournis par les organisateurs de la régata peut être disqualifiée. Aucun remboursement ne pourra être fourni.

Article 10

Chaque université devra présenter un responsable qui se portera garant de ses rameurs.

Article 11

Tout rameur devra posséder la licence FFSU, FFSA ou l'équivalent de son pays, pour être couvert par l'assurance liée à ces licences.

Article 12

Les inscriptions se font dans la limite des places disponibles fixée à quinze équipages dans chaque catégorie. Les équipages venant avec leurs bateaux ainsi que ceux ayant payé un acompte de pré-inscription sont prioritaires pour l'inscription.

Article 13 – Mode de compétition

Le samedi matin aura lieu une épreuve de qualification chronométrée sur 1000m. Le samedi après-midi, les équipages s'affronteront sur 1000m pour des demi-finales (« repêchages ») puis pour les phases finales.

Le dimanche, la compétition prendra la forme d'un tournoi sur 500m, avec des courses en duels et un tirage au sort des matches basé sur les résultats de la veille.

Des récompenses seront attribuées pour les résultats du samedi, pour le tournoi de dimanche, ainsi que pour les résultats combinés sur le week-end.

L'organisation essaiera de garantir une présence sur l'eau aussi équitable que possible entre les équipages, quel que soit leur niveau.

Un descriptif plus détaillé sera donné aux participants avant la clôture des inscriptions, avec une version définitive du présent règlement.

Article 14

Sécurité et responsabilité des bateaux d'aviron prêtés ou loués par l'équipe organisatrice

Les bateaux confiés à un équipage sont sous la responsabilité de cet équipage, qui s'engage en particulier à rembourser les frais de réparation liés à toute dégradation subie par le bateau lors de la période où il était sous la responsabilité de cet équipage, même si celui-ci n'est pas directement responsable de la dégradation. Il faudra en particulier que l'équipage assure la surveillance du bateau lorsqu'il est au sol entre deux courses, car toute dégradation pourra lui être attribuée.

La période de responsabilité d'un équipage commence par une passation avec l'équipage qui utilisait le bateau précédemment, et se termine par une passation avec l'équipage suivant. Les premières et dernières passations de la journée sont effectuées avec un membre de l'équipe d'organisation. Lors d'une passation, les deux équipages doivent s'assurer conjointement du bon état du bateau, et ne surtout pas hésiter à signaler tout dégât à un membre de l'équipe d'organisation. Tout nouveau dégât constaté sera imputé à l'équipage venant d'utiliser le bateau. Les points à vérifier sont, entre autres, l'état de la coque sur toute sa surface (y compris l'intérieur pour un bateau non ponté), l'état des portants et leur fixation à l'armature, l'état des dames de nages (pas de torsion, notamment) et l'état des coulisses ainsi que leur bon fonctionnement. Si des avirons sont prêtés avec le bateau, ils doivent également être examinés attentivement. Toutes ces vérifications sont menées sous la responsabilité de l'équipage prenant possession du bateau.

Cas particulier des échanges au ponton :

Lorsqu'un bateau doit participer à deux courses très rapprochées dans le temps, les équipages sont autorisés à échanger le bateau directement au ponton. L'équipage sortant apponte, et laisse sa place au nouvel équipage qui repart directement, sans sortir le bateau de l'eau. Le membre de l'équipe d'organisation en charge du trafic au ponton devra être averti d'une telle manœuvre. Dans une telle situation, les vérifications de l'état du bateau doivent être effectuées dans la mesure du possible. Si, très peu de temps après avoir pris possession du bateau, le nouvel équipage constate une

dégradation, il est de sa responsabilité de revenir près du ponton et de le signaler au plus tôt à un membre de l'organisation. Si, après une passation au ponton, une dégradation est constatée lors de la passation suivante, les frais de réparation pourront être imputés aux deux équipages précédents. Il est conseillé aux équipages dans cette situation de trouver un accord à l'amiable, mais en cas de litige l'équipe d'organisation est libre de répartir les frais de réparation entre les deux équipages de la manière qu'elle juge la plus adaptée.

Ces quelques mesures ont pour but d'assurer la sécurité des équipages utilisant des bateaux prêtés ou loués, en leur garantissant de ramer dans un bateau en bon état. Elles peuvent se résumer simplement par "prenez soin du bateau comme s'il vous appartenait".